



Ref : CA2015/220

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 OCTOBRE 2015

**DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DES NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AU RÉGIME
INDEMNITAIRE DES PERSONNELS BIATSS DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➤ **le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance
du 9 octobre 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Après consultation du comité technique de l'université Bordeaux Montaigne en ses séances des 22 et 28 septembre 2015,

*Après avoir pris connaissance de l'avis défavorable à l'unanimité rendu sur cette proposition par le comité technique de
l'Université Bordeaux Montaigne,*

Après en avoir délibéré,

➤ **ADOpte les nouvelles dispositions relatives au régime indemnitaire des personnels
BIATSS de l'Université Bordeaux Montaigne, telles que présentées dans le document annexé
à la présente délibération.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 09 octobre 2015.

Nombre de membres présents	15
Nombre de membres représentés	8
Nombre d'abstentions	4
Nombre de suffrages exprimés	19
Nombre de votes pour	16
Nombre de votes contre	3

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 26/11/2015

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 05/11/2015